

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 69/127-07

Service consulté

**Soutien aux investissements luttant contre l'érosion
dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)
(C044 - Développement Rural)**

Résumé : *Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur six dossiers éligibles représentant un total de 14.184 € de subvention.*

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière élevage, l'État a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (État, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'État, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

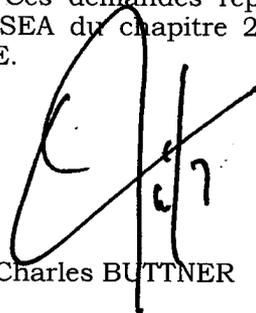
Le paiement des aides PVE se fait via le CNASEA, avec lequel une convention de paiement associé a été signée.

L'enveloppe PVE du Département du Haut-Rhin pour 2007 s'élève à 62.500 €.

Dans ce cadre, 6 dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni les 5 juillet et 9 octobre 2007 – ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche.

Six projets s'avèrent éligibles aux critères en vigueur. Ces demandes représentent une subvention totale de 14.184 €, qui sera versée au CNASEA du chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 23 NOVEMBRE 2007

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03833	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - SCEA STOESEL	10 000,00	50%	5 000,00
DRU03831	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - EARL GINGLINGER	1 500,00	40%	600,00
DRU03832	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - EARL STAUB	1 500,00	40%	600,00
DRU03848	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - EARL MISSLIN	7 920,00	40%	3 168,00
DRU03834	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - EARL Petite Fleur	8 040,00	40%	3 216,00
DRU03830	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion - PVE - René JAEGY	4 000,00	40%	1 600,00
			Total	14 184,00